

Formation des enseignant.e.s : vers un dépeçage généralisé !

Depuis plusieurs mois, les annonces au compte-goutte dans le domaine de la formation des enseignants finissent par dessiner un projet cohérent dans lequel les concours de recrutement perdent petit à petit leur légitimité au profit du recours à des contractuel.le.s dès la licence 2^{ème} année sur des contrats de 3 ans. Leurs missions en tant qu'AED évolueraient progressivement, depuis des tâches de remplacement en L2 et L3 (AP, aide aux devoirs, EPI) jusqu'à des missions en responsabilité en M1 (1/3 temps) mais toujours avec des rémunérations bien inférieures à celles correspondant à des fonctionnaires stagiaires. Dans ce nouveau dispositif, les « pré-recrutés » auraient donc une charge de travail incompatible avec la possibilité de suivre sérieusement leur parcours universitaire (une licence disciplinaire par exemple). Il est donc demandé aux universités d'imaginer des « modalités souples » permettant à des AED qui seront absents une bonne partie du temps au cours de leurs études de valider leur cursus. De fait, il n'y aura pratiquement plus de formation universitaire, l'essentiel de la formation étant assurée par des formateurs de terrain de l'éducation nationale. Les concours de recrutement, fondés sur une base disciplinaire marquée, n'auront donc plus de raison d'être, ce qui est en parfaite cohérence avec le projet CAP22 de réduction drastique du nombre de postes de fonctionnaires dans la fonction publique de l'État, l'éducation nationale en constituant le dernier secteur important.

Pierre-Emmanuel BERCHE, Université de Rouen.

Stage de l'école 76/27
émancipée
TENDANCE DE LA FSU

Évaluer l'école pour la mettre au pas

LES ENJEUX DES RÉFORMES BLANQUER

Avec Roland Gori
Professeur émérite
de psychologie
Initiateur
de l'Appel des appels



VENDREDI 14 DÉCEMBRE 2018
DE 9H À 16H

À L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
UFR SCIENCES ET TECHNIQUES - SALLE DU CONSEIL
AVENUE DU MADRILLET - SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

 La participation à un stage syndical est un droit professionnel que chacun-e peut faire valoir, y compris les non-syndiqué-e-s : vous avez jusqu'au 14 novembre pour vous inscrire et déposer votre autorisation d'absence.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION :
STAGEE76.27@GMAIL.COM

WWW.ECOLEEMANCIPEE.ORG



Quelles voix pour l'expression du ras-le-bol anti-Macron ?

Nos organisations syndicales ont tenté par deux fois de mobiliser : le 9 octobre à l'initiative de la CGT et le 12 novembre à l'initiative de la FSU. Dans les deux cas le bilan est mitigé : des cortèges visibles mais malgré tout peu nombreux malgré les motifs légitimes de se mettre en grève et de manifester. La stratégie des grèves perlées interroge et il reste beaucoup à faire pour que l'ensemble du salariat se lance dans la lutte.

Après ces épisodes un peu décevants sur le plan syndical sont apparus des appels issus des réseaux sociaux aboutissant aux divers blocages du 17 novembre de la part des « gilets jaunes ». Ces derniers, ralliés aussi bien par la France Insoumise que par Nicolas Dupont-Aignan de part et d'autre de l'échiquier politique, ont porté sur la place publique un débat central du point de vue syndical : celui du pouvoir d'achat. Le débat est abordé par le petit bout de la lorgnette (le prix du diesel) et revêt un fort accent poujadiste, mais il ne saurait se résumer ainsi. Ce mouvement, qu'il nous revient de ne pas regarder de l'extérieur, a le mérite de montrer la disponibilité d'une partie des milieux populaires pour des actions revendicatives. Nous savons que des victoires sur ces questions passent avant tout par la grève, et c'est le rôle de l'ensemble des syndicats de lutte et de transformation sociale de souffler sur les braises en construisant un mouvement de grève à la hauteur de la contestation qui monte. Les élections professionnelles qui approchent ne doivent pas nous faire renoncer à l'action, au contraire : dans un contexte comme celui-ci, nous ne pourrions que nous trouver renforcés dans un scrutin qui se tiendra à quelques jours des points d'orgue de la mobilisation.

Clément LEFEVRE, Collège F. Léger, Petit Quevilly.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE

Votez pour la FSU
et ses syndicats nationaux

POUR NOUS
CONTACTER

LE HAVRE

ROUEN

PONT-AUDEMER
LOUVIERS

veronique.ponvert@orange.fr
stephanie_moi1980@yahoo.fr
pierre.berche@univ-rouen.fr
pascal.adams@wanadoo.fr
philippe.thouement@wanadoo.fr

Retraites : "big bang" inégalitaire programmé, il est temps de lutter !

Macron et ses sbires se sont attelés à une remise à plat radicale du système français de retraites, parachevant ainsi un quart de siècle de contre réformes, marquées par des régressions constantes des droits des travailleurs et travailleuses. Pour 2019, une révolution néolibérale se profile: la destruction des régimes par répartition existants au profit d'un système unique de retraites par points, ainsi que l'a annoncé le 10 octobre dernier Jean Paul Delevoye « haut commissaire » chargé du dossier. Si les réglages de détail ne sont pas connus, l'architecture du système choisi se précise : on passe d'un système à prestation définie (chacun sait quel sera le taux de remplacement de son salaire, donc son niveau de pension), à un régime à cotisation définie (le taux de prélèvement est connu du salarié-e mais le montant final de la pension dépend de la valeur de rachat du point cotisé au moment du départ en retraite). L'ajustement se fait à la fin de la carrière et l'abaissement de la valeur du point devient l'option de pilotage pour maintenir l'équilibre financier du système.

Les fonctionnaires seront à n'en pas douter parmi les grands perdants de ce changement, notamment les enseignant-e-s pour lequel-le-s, le montant pris en compte pour calculer le taux de remplacement sera celui des salaires perçus tout au long de la vie et non plus les six derniers mois. Si les droits acquis dans l'ancien système devraient être préservés pour les personnels proches du départ en retraite, voire convertis pour les autres, il n'en reste pas moins que le nouveau système devrait entraîner une baisse importante du montant des pensions. L'argument gouvernemental indiquant que les primes des fonctionnaires seront prises en compte n'avantagera en réalité que la haute fonction publique, le salaire représentant l'essentiel du traitement des enseignant-e-s.

Au delà, la philosophie globale du projet gouvernemental, derrière l'affichage mensonger de l'équité (« chaque euro cotisé donne les mêmes droits à toutes et tous ») est profondément inégalitaire. Les femmes notamment, dont les carrières sont plus hachées ainsi que les précaires verront globalement leur niveau de pension diminuer. En renforçant l'aspect contributif, le système par point donne l'illusion que l'on se constitue par ses cotisations une épargne pour la retraite et renforce la logique individuelle au détriment d'une socialisation de la protection sociale. La dimension solidaire du système actuel est affaiblie et les mécanismes de redistribution (pensions de réversion, prise en compte des congés maladies) sont remis en cause... En creux, le gouvernement prépare la situation où les salarié-e-s seront amenés progressivement à se tourner vers des dispositifs de capitalisation pour assurer un niveau de vie décent lorsqu'ils sortiront de la vie active.

Car les aspects techniques du projet gouvernemental masquent en réalité un double postulat économique et politique: la volonté de diminuer la part de la richesse nationale consacrée aux retraites (14 % du PIB en 2016) malgré l'augmentation inéluctable du nombre de retraité-e-s, et donc le choix de baisser le niveau des pensions d'une part, et, d'autre part, le refus absolu d'ouvrir le débat sur la répartition de la richesse produite entre le capital et le travail. C'est là l'enjeu du rapport de force à construire d'ici au printemps 2019 par l'information et la mobilisation. La question des retraites n'est ni technique, ni économique, elle est politique et, tout comme le mouvement de l'automne 2018 pose la question de la justice fiscale, elle pose celle de la justice sociale qu'il nous faudra imposer au « gouvernement des riches ».

Antoine VIGOT, Collège J.-J. Rousseau, Darnétal.

Mineurs isolés à Rouen : solidarité des soutiens, inhumanité des pouvoirs publics

Depuis l'expulsion de l'immeuble squatté « la Garenne » à Rouen le 23 octobre dernier, des dizaines de mineurs isolés se retrouvent sans hébergement. L'occupation de la Garenne pendant plusieurs mois par près de 200 personnes (familles, mineurs isolés, adultes sans-papiers, « sans domicile fixe ») aura forcé les pouvoirs publics à trouver des solutions d'hébergement durables pour la moitié d'entre eux et elles, en particulier pour les familles avec enfants scolarisés et une partie des demandeurs d'asile. Depuis, la préfecture empêche systématiquement toute nouvelle occupation et le conseil départemental 76 refuse d'assumer sa responsabilité de protection et de mise à l'abri des mineurs isolés malgré la condamnation infligée par le tribunal administratif de Rouen et le non respect de la convention internationale des droits de l'enfant. C'est dans ce contexte qu'un comité de soutien étudiant aux migrants a organisé une journée de solidarité et de témoignages sur le campus de Mt St-Aignan le 14 novembre qui s'est soldée par une double évacuation par la police, d'abord d'un amphithéâtre sur réquisition du président de l'université, puis du local de l'UNEF du CROUS dans la soirée sur réquisition de sa direction. Cette dernière intervention a été marquée par l'intrusion violente des forces de l'ordre, au bélier pour faire sauter le verrou, puis au tri des personnes présentes à la couleur de la peau, les « blancs » étant sortis du local tandis que les « noirs » (mineurs ou soutiens) étaient contrôlés un par un. On assiste ainsi de plus en plus souvent à des actes de discrimination évidents accompagnés d'atteintes aux libertés syndicales et de répression des militant.e.s solidaires, le tout en contradiction flagrante avec les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et à la protection des enfants.

Cette politique inhumaine doit être condamnée systématiquement et les soutiens à la cause des migrants doivent bénéficier de l'aide systématique des organisations syndicales et associatives.

Pierre-Emmanuel BERCHE, Université de Rouen.